

Image not found or type unknown



prestation compensatoire

Par **chereil**, le **17/10/2021** à **18:56**

mon ex a été condamné à me verser une prestation compensatoire.

aujourd'hui décédé sans m'avoir réglé cette prestation compensatoire, ses enfants et sa nouvelle épouse ont renoncés à sa succession.

cette succession est aujourd'hui dans les main de la DNID qui après avoir vendu les actifs devra indemniser les créanciers.

ma question : à quel rang, parmi les cranciers, se situe la prestation compensatoire ?

merci pour votre réponse, avez vous un texte de loi ?

Db

il semble que personne n'a rencontré ce problème !!

une petite info me serai bien utile

Db

Par **Marck.ESP**, le **18/10/2021** à **08:43**

B O N J O U R !!!